



Procédure d'évaluation

Tout en respectant les règles établies par le CA et les délais prévus pour chacun des joueurs concernés, des demandes d'évaluation pourront être formulées au comité (CH) à tout moment soit par le joueur moyennant les frais prévus ou sur recommandations d'éclaireurs à la suite de certaines observations (demande à la hausse ou à la baisse, concernant les joueurs pour lesquels il y a un questionnement. Ces observations peuvent être faites, sans planification et sans préavis à tout moment dans les périodes régulières de jeu ou lors d'une période spécifique déterminée.

Procédure :

- Identifier le joueur à évaluer et le niveau de jeu ciblé (à la hausse ou à la baisse)
- Référer le joueur à la grille d'évaluation du niveau qui le concerne (sur le site web du CPB)
- Confirmer la réception de la demande au joueur concerné et éventuellement planifier une date d'évaluation. Sauf exception, cette date doit se situer dans les deux périodes d'évaluation prévues (mars et novembre). L'évaluation peut se faire de différentes façons
 - Par invitation ciblée dans le groupe recherché
 - À l'intérieur du groupe de jeu régulier
 - En regroupant les joueurs qui aspirent à un niveau donné
- Identifier le ou les éclaireurs susceptibles de procéder à l'évaluation (deux ou trois avec possibilité d'une session additionnelle d'observations si un doute subsiste). Les éclaireurs doivent être de niveau égal ou supérieur au niveau recherché du joueur à évaluer.
- Utiliser la grille d'évaluation du **niveau recherché**.
 - Chaque éclaireur complète une grille d'évaluation de façon indépendante en suivant chacun des points à observer avec ajout de commentaires généraux et/ou de points à améliorer.
 - Chaque éclaireur doit spécifier les points à améliorer.
 - Chaque éclaireur transmet au responsable identifié sa grille d'évaluation

- Le responsable de l'évaluation compile les résultats et finalise la décision après discussion avec les éclairés
- Une grille résumant l'ensemble des observations est finalisée et sera disponible pour consultation sur demande du membre évalué
- Aviser le joueur de la décision et lui remettre une copie pour lui permettre de prendre connaissance de l'évaluation.
- Maintenir à jour un fichier « **Suivi des Évaluations** » pour référence future
- Aviser le CA de la décision du comité s'il y a modification du niveau pour que le changement soit effectué dans SportEasy
 - Le changement de cote prendra effet au début de la saison qui suit l'évaluation